## CHARTE DU CONCURRENT SUR SITES NATURA 2000

## **ENGAGEMENTS MASSIF DE LA CLAPE**

Concernant les activités du site, les concurrents et les accompagnants s'engagent à...

Respecter et sauvegarder les habitats naturels et espèces remarquable présentent sur ces sites Natura 2000 (présence de nombreux oiseaux qui nichent le long des parcours VTT du massif de la Clape et autour de l'étang de Pissevaches) : Merci de ne pas marcher sur les abords des sentiers, de ne pas faire de hors-pistes et de bien respecter les chemins et le balisage mis en place par les organisateurs, de ne pas utiliser d'objets bruyants.

Stationnement et circulation interdite dans les zones sensibles (**tous** les habitats naturels présent dans le massif de la Clape et les basses plaines de l'Aude sont protégés et sensibles : zones Natura 2000), utilisation du cheminement existant et balisé

Protéger les milieux naturels de la fragmentation en utilisant <u>obligatoirement</u> les sentiers balisés et utiliser <u>uniquement</u> les aires de stationnement existantes.

Se référer aux parcours mis en place par la structure animatrice.

Utiliser les poubelles dans tous les lieux de rassemblements et ne jeter aucun déchet du début à la fin de la manifestation

Pas d'utilisation de trompettes ou tout autre objet de cet effet sur l'ensemble du parcours traversant les sites de la Clape et proche de l'étang de Pissevache.

Stationnement et rassemblements interdits sur les bord des routes et chemins, autres que sur les lieux de rassemblements et stationnements autorisés (Parking du gouffre de l'Oeil Doux – Parking de l'Oustalet)

Pas de spectateurs sur le côté Est de l'Etang de Pissevache, en raison de la présence de colonies de Gravelot à collier interrompu et de sternes naines.